

Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 2 juillet 2024 à 9 h à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Catherine Craig-St-Louis Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Steven Boivin.

Est absent, monsieur le conseiller Jocelyn Blondin

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Andrée Loyer, directrice exécutive, Laurent Lavallée, directeur des communications du Cabinet et Me Camille Doucet-Côté, greffière adjointe, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Catherine Marchand, directrice par intérim - SUDD et Mobilité, Urbanisme et développement durable, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau et Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

## PAROLE DE LA MAIRESSE

#### PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

## PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

#### CM-2024-482 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

#### AM-2024-483

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 927-2024
AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 227 800 000 \$ POUR LA
RÉALISATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DU COMPLEXE
MULTIFONCTIONNEL DE LA VILLE DE GATINEAU

**AVIS DE MOTION** est donné par madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette qu'elle proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance du conseil, l'adoption du Règlement numéro 927-2024 autorisant une dépense et un emprunt de 227 800 000 \$ pour la réalisation du projet de construction du Complexe multifonctionnel de la Ville de Gatineau.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, elle dépose à la présente séance, le projet de règlement numéro 927-2024.

#### AM-2024-484

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 959-2024 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 46 800 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE GUY-SANCHE

**AVIS DE MOTION** est donné par madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette qu'elle proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance du conseil, l'adoption du Règlement numéro 959-2024 autorisant une dépense et un emprunt de 46 800 000 \$ pour la réalisation du projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Guy-Sanche.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, elle dépose à la présente séance, le projet de règlement numéro 959-2024.

#### CM-2024-485

# CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL

**CONSIDÉRANT QU**'il y a un manque important de plateaux sportifs et communautaires dans le secteur ouest de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le 29 novembre 2022, le comité plénier autorisait le trésorier à puiser 1 000 000 \$ pour le financement des étapes préalables à la réalisation du projet (PFT/concepts) à partir d'un règlement d'emprunt à être adopté pour la construction d'un complexe multifonctionnel (CP-SLSDC-2022-41);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond aux orientations d'un bâtiment de niveau 3, aux principes directeurs et respecte la vision déployée dans le Plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a travaillé de juin 2023 à avril 2024 sur le programme fonctionnel et technique, réalisant l'échéancier donné pour le mandat :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVE MORAN APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE **ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2024-462 du 2 juillet 2024, ce conseil :

- autorise le projet de construction d'un complexe multifonctionnel et autorise le décret des travaux à cet effet;
- autorise le trésorier à préparer un règlement d'emprunt de 227 800 000 \$ pour le projet de construction du complexe multifonctionnel financé par :
  - 84,0 M\$ au bloc A pour les trois glaces communautaires;
  - 15,5 M\$ au PIVP pour la quatrième glace supplémentaire;
  - 128,3 M\$ à même les fonds disponibles au bloc D.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2024.

Adoptée

# CM-2024-486 <u>AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE</u> GUY-SANCHE

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil a entrepris de développer prioritairement trois projets de bibliothèque, soit Donalda-Charron (inaugurée en 2020), Lucy-Faris (en construction) et Guy-Sanche;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Guy-Sanche compléteront la phase 1 du plan de déploiement des bibliothèques de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés à la bibliothèque Guy-Sanche doubleront sa superficie (superficie nette de 2 000 m² à 4 000 m²) et qu'ils visent à concevoir une bibliothèque de type troisième lieu avec une offre de services améliorée, un support technologique accru, une diversification et une mise en valeur des collections et de l'animation, en arrimage avec l'accroissement démographique du secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil, par sa résolution numéro CM-2023-538 du 4 juillet 2023, a approuvé le projet ainsi qu'un emprunt de 45 431 691 \$ pour réaliser les travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a fait l'objet d'une présentation au comité plénier du 9 avril 2024 dans le cadre d'une synthèse des projets du Bloc D visant à prioriser ces derniers;

**CONSIDÉRANT QU'**une mise à jour des coûts des travaux a été effectuée et que ceux-ci ont été réévalués à 46 800 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a déposé au ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière pouvant atteindre 11 526 638 \$ et qui pourra, si elle est accordée, réduire l'emprunt contracté par la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** les investissements consentis par le conseil municipal pour les bibliothèques Donalda-Charron, Lucy-Faris et Guy-Sanche contribueront à améliorer les services aux citoyens et le rendement de la Ville au rapport de BiblioQUALITÉ :

## IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVE MORAN APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2024-463 du 2 juillet 2024, ce conseil :

- autorise le trésorier à préparer un règlement d'emprunt de 46 800 000 \$ pour le projet d'agrandissement de la bibliothèque Guy-Sanche financé par l'enveloppe du Bloc D;
- autorise le trésorier à prévoir aux règlements d'emprunts à être adoptés une disposition permettant d'appliquer toutes subventions ou toutes contributions en lien avec ce dossier à la réduction de l'emprunt décrété par ces règlements;
- autorise le trésorier à utiliser, au besoin, une partie du financement comptant disponible au Bloc D pour payer certaines dépenses de ce projet, et à diminuer par conséquent la portion du projet financé par emprunt.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2024.

Adoptée

## CM-2024-487 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 9 h 02.

Adoptée

STEVEN BOIVIN Conseiller et président Conseil municipal M<sup>e</sup> CAMILLE DOUCET-CÔTÉ Greffière adjointe Conseil municipal